

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS HELIOWATT

Du 1er juin 2026 au 30 juin 2026

Article 1 – Société organisatrice

La société **HELIOWATT**, entreprise individuelle immatriculée sous le SIRET **10329514300012**, dont le siège social est situé au **47 Rue Vivienne, 75002 Paris**, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat du **1er juin 2026 au 30 juin 2026 inclus**.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

La participation est limitée à **une seule participation par personne** (même nom, même adresse e-mail et/ou même numéro de téléphone).

Les employés de HELIOWATT ainsi que les membres de leur foyer ne sont pas autorisés à participer.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, les participants doivent :

- Aimer la page Facebook HELIOWATT
- Partager la publication du concours en mode public
- Remplir le formulaire de participation indiqué dans la publication

Toute participation incomplète, erronée ou frauduleuse sera considérée comme nulle.

Article 4 – Durée du concours

Le concours débute le **1er juin 2026 à 00h00** et se termine le **30 juin 2026 à 23h59**.

Toute participation reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

Article 5 – Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi l'ensemble des participations valides.

Le tirage au sort sera effectué dans les 7 jours suivant la clôture du concours.

Le gagnant sera contacté par téléphone ou par e-mail.

Sans réponse de sa part dans un délai de 30 jours, HELIOWATT pourra procéder à un nouveau tirage au sort.

Article 6 – Lot mis en jeu

 **Lot : Deux (2) mois d'électricité offerts, d'une valeur maximale de 500 € TTC.**

Le montant attribué sera calculé sur la base des factures d'électricité du gagnant.

Si le montant correspondant à deux mois de consommation est inférieur à 500 €, seul le montant réel sera remboursé.

Le remboursement sera effectué sur présentation des justificatifs demandés par HELIOWATT.

Le lot ne peut donner lieu à aucun échange, revente ou conversion en espèces au-delà de sa valeur réelle.

Article 7 – Responsabilité

HELIOWATT ne saurait être tenue responsable en cas :

- de problème technique empêchant la participation ;
- de perte de données ou d'incident informatique ;
- d'informations inexactes fournies par les participants ;
- d'annulation ou de modification du concours pour un motif indépendant de sa volonté.

Article 8 – Protection des données personnelles

Les informations collectées sont destinées exclusivement à HELIOWATT pour :

- la gestion du concours ;
- la désignation et le contact du gagnant ;
- l'envoi d'informations commerciales si le participant a donné son accord.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

Pour toute demande :

 heliowatt.contact@gmail.com

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au présent jeu concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 10 – Facebook

Cette opération n'est ni organisée, ni sponsorisée, ni gérée par la société Facebook.

Les données recueillies dans le cadre du concours sont destinées à HELIOWATT uniquement.

